

## Création de combustibles alternatifs au centre de valorisation des déchets à la commune de Témara

### DESCRIPTION DE LA MESURE

---

#### 1. Situation de départ du point de vue de la politique de développement

La nouvelle loi relative à la gestion des déchets et à leur élimination fut promulguée au Maroc en automne 2006. Elle prévoit entre autres la fermeture des décharges sauvages et leur substitution progressive par des décharges contrôlées.

La commune de Témara, au sud de la capitale Rabat, avait jusqu'à présent sa propre décharge ou elle déposait gratuitement ses déchets. Mais celle-ci vient d'être fermée, et les déchets ménagers doivent, depuis juillet 2007, être transportés vers la décharge centrale de « Oum Azza », située à 14 km. Là-bas, la commune paie ~ 8 € par tonne de déchets et il faut s'attendre à des augmentations de 2-3% par an. Vu la distance de la décharge centrale (frais de transport) et les 70.000 tonnes annuelles de déchets ménagers produites à Témara, la commune va devoir faire face à des frais importants.

Afin de pallier à cette situation et de réduire les coûts, la commune projette la construction d'un poste de rechargement à mi-chemin de la décharge centrale, où les déchets seront transvasés des nombreux petits véhicules sur un nombre restreints de poids lourds.

Sur les décharges, les chiffonniers allument souvent des feux produisant des fumées extrêmement nocives et gâchant en même temps le potentiel énergétique des déchets. Or, le Maroc a un grand besoin énergétique que le pays tente de couvrir à travers des importations, mais qui augmentent la dépendance du Royaume vis-à-vis de l'étranger. De surcroît, cette énergie importée est très onéreuse en raison des droits de douane. Un réel intérêt existe donc pour la création d'un marché national de combustibles alternatifs.

Il serait donc préférable que la commune de Témara mette en place un centre de valorisation des déchets en lieu et place du poste de rechargement projeté. La réalisation d'un tel centre de valorisation constitue néanmoins un défi pour les raisons suivantes : Il manque à la fois le know-how nécessaire pour l'exploitation d'un tel centre, tout comme la préparation des acquéreurs potentiels d'énergie en ce qui concerne les possibilités qu'offre la valorisation des déchets. C'est là qu'enter en jeu le présent projet PPP.

#### 2. Description succincte de la mesure

L'objectif de la mesure est le développement de know-how au sein des ministères, autorités locales et experts nationaux concernés.

En préparation de ce projet, sur le lieu déjà choisi pour le poste de rechargement, un centre de valorisation innovant intégrant un centre de formation et d'information orienté sur la pratique est en construction. Une société d'économie mixte composée de la commune de Témara et d'investisseurs privés marocains se chargera de l'exploitation. Les négociations pour la création de cette société sont en cours et devraient se terminer vers le mois de mai 2007.

Parallèlement à la construction, a lieu une campagne d'information et de sensibilisation visant les acteurs de la gestion des déchets, les producteurs de déchets, surtout ceux soumis à une obligation de traitement de leurs déchets, les acheteurs potentiels des produits ainsi que le public. Cette campagne informe sur le centre de traitement et les possibilités qu'il offre en matière de valorisation des déchets ainsi que les utilisations potentielles des produits issus du centre (combustibles alternatifs et autres matières valorisables) et doit assurer une meilleure acceptation du public pour la thématique générale de valorisation des déchets et plus particulièrement pour la présente mesure et d'éventuels projets qui suivraient.

A l'occasion de la mise en place du centre de valorisation des déchets de Témara, une procédure d'autorisation qui serait ensuite applicable pour la construction et l'exploitation d'autres centres équivalents au Maroc, doit être développée et mise en pratique. Cette procédure sera arrêtée sous forme d'un document écrit qui servira de ligne directrice pour les communes demanderesse et autorités locales susceptible de donner les autorisations en la matière. Les experts compétents de ces autorités seront formés, à travers des entretiens avec des consultants, aux mécanismes de décision et critères d'évaluation et seront à terme capables de mener seuls l'ensemble de la procédure.

Les experts de la commune de Témara bénéficieront d'une formation relative à l'exploitation et l'entretien dans les règles de l'art de l'installation de traitement au sein centre de formation et d'information attaché. Ils disposeront donc des bases techniques nécessaires pour contrôler eux-mêmes, en tenant compte des conditions et capacités locales, les quantités et qualités des flux de matières entrants et sortants dans l'installation. Ils seront également formés à la commercialisation des combustibles alternatifs et autres produits sortant de l'installation et donc capables d'implémenter des stratégies de marketing spécifiques aux produits.

Une exploitation dans les règles de l'art nécessite également la mise en place du tri des matières valorisables issues des déchets ménagers. A cet effet la commune de Témara engagera du personnel supplémentaire qui sera formé aux divers procédés de tri. La commune prend également en charge la livraison gratuite des déchets ménagers afin de réduire les coûts d'élimination.

Lors de l'exploitation, un concept de développement, de réalisation et de financement de projets similaires en coopération entre des communes et des consommateurs (potentiels) de combustibles alternatifs (par exemple l'industrie cimentière) est élaboré et documenté sous forme de lignes directrices susceptibles d'être diffusées ensuite par les Ministères (Intérieur et MATEE) et de servir de base documentaire pour la mise en place de technologies équivalentes dans d'autres communes.

Les matériaux de formation et d'information élaborés dans le cadre du projet seront mis à disposition, entre autres, à la société d'exploitation du centre de valorisation de Témara afin de servir à des actions de formation et d'information ultérieures. La diffusion de ces matériaux au delà de la durée du projet sera ainsi garantie et celle-ci constitue en même temps un autre secteur d'activité que la société d'exploitation sera appelé à développer.

Les sociétés allemandes VECOPLAN et ICP constituent un groupement d'entreprises ayant pour objectif la mise en oeuvre de la présente mesure. VECOPLAN se charge de la direction de ce groupement.

### **3. Pertinence de la coopération PPP pour le(s) partenaire(s) privé(s) et d'autres participants (hors coopération au développement)**

VECOPLAN compte développer ses relations commerciales avec le Maroc à travers l'introduction de ses technologies de collecte et traitement de matières résiduelles ayant pour but une valorisation énergétique ou autre. En raison du manque de savoir faire sur place, la mise en place de ses relations est longue et difficile. VECOPLAN espère que la réalisation du présent projet permettra d'induire un effet multiplicateur aidant à la diffusion future de ses technologies et systèmes. En cas de demande correspondante, VECOPLAN envisagerai même la création de filiales pour gérer ses propres sites.

ICP est également en train d'intensifier ses relations commerciales avec le Maroc et espère s'ouvrir de nouveaux marchés pour son offre de prestations de services. Il est à noter que les deux partenaires dépassent le cadre habituel de leurs activités en s'impliquant dans les mesures de sensibilisation et de formation ainsi que l'élaboration d'un concept de procédure d'autorisation pour des installation de valorisation des déchets.

En raison de sa présence de longue date sur le secteur marocain de l'environnement, le soutien de la GTZ dans le cadrage des activités en étroite collaboration avec les diverses autorités locales et régionales est nécessaire et souhaité par les partenaires. Pour cette raison, le présent projet est mis en oeuvre dans le cadre d'un partenariat public privé (PPP).

### **4. Mesures précédentes et liens avec des projets en cours**

La mesure PPP cadre dans les priorités de la coopération marocco-allemande au développement, qui sont l'environnement et les réformes économiques et le développement de l'économie de marché. Elle a un lien étroit avec le Programme de Gestion de Protection de l'Environnement de la coopération allemande au Maroc (PGPE PN 2005.2099.9) et contribue de manière complémentaire à la réalisation de ses objectifs qui sont le soutien à la politique environnementale marocaine et la transposition de mesures de protection de l'environnement dans les domaines industriels et communaux.

Par ailleurs, le projet puise dans les expériences d'autres projets PPP dans le secteur des déchets au Maroc, qu'ils soient encore en cours ou terminés. Il s'agit notamment de l'alliance stratégique GTZ – Holcim (PN 01.1003.1) avec le cimentier suisse qui est toujours en cours, et la mesure PPP clôturée GTZ – ICP (PN 01.1003.1-402.06).

Holcim Ltd. Et la GTZ ont élaborés, dans le cadre de leur partenariat, des lignes directrices pour la valorisation des déchets en cimenterie. Celles-ci furent présentées publiquement en Juillet 2006 et contribuent à remplacer partiellement des combustibles fossiles et issus de matières premières par des combustibles alternatifs issus de déchets.

La mesure en partenariat avec ICP, qui s'est terminée en Mai 2006, se plaçait aussi dans le secteur marocain des déchets et avait pour objet le compostage de déchets organiques et leur valorisation en tant qu'engrais dans le cadre d'exploitations agricoles. Contrairement au présent projet PPP il ne s'agissait pas de la valorisation de déchets ménagers à grande échelle.

## **5. Effets du projet sur la politique environnementale**

Le projet PPP contribue, à travers la réduction des quantités de déchets ménagers qui sont actuellement encore brûlés sur les décharges en produisant des fumées nocives, à l'amélioration de la qualité de l'air et donc à la réduction des risques pesant sur la santé des personnes travaillant ou vivant à proximité ou sur les décharges.

Si le présent concept de gestion des déchets fait ses preuves et que son utilisation se généralise, un marché national pour les combustibles alternatifs pourrait s'établir à moyen ou long terme et ainsi réduire la dépendance du pays des marchés internationaux.

La mesure contribue, au niveau macroéconomique et à travers la multiplication de projets équivalents, à la création d'emplois et donc au développement économique durable (ODM 1 : réduction de la pauvreté). De surcroît, la valorisation généralisée de déchets contribue à l'ODM 7 (protection de l'environnement et des ressources naturelles).

**GTZ-PGPE, 01/07/2007**